Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026081SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/081

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 juillet à 18H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 27 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE-EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Jean-Pierre GUILLOU, Pierre-Olivier MOY, Brigitte SELLIN-FAOUCHER, Nadia BELKALEM, Sylvie TROUBOUL, Pascal PÉREZ, Stéphane ALLOT, Vincent HUET, Gaëlle REFFO, Ségolène ERDMANN, Arnaud LE GOFF, Marianne VOISIN, Fabrice MALHERE, Sandrine LIZANT-MALHERE, Frédéric MICHEL, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN, Marine SÉNÉCHAL, Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTS EXCUSÉS : Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, qui ont donné procuration à Benoît GUEGAN, Isabelle TANGUY.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.07.2026 / 2026/081 : RETRAIT DU PROJET DE COMPLEXE PLURIDISCIPLINAIRE :

RAPPORTEUR M. LE MAIRE,

Le Maire informe l'assemblée délibérante de l'arrêt du projet de complexe pluridisciplinaire. En effet, L'Avant-Projet Définitif initial (délibération n°2024/040 du 15/05/2024) prévoyait un complexe pluridisciplinaire incluant :

- La réhabilitation des Haras de Kerjégu (dojo, salles de réunion pour associations).
- La construction d'un bâtiment abritant un gymnase et un terrain de football synthétique situé à proximité.
- L'élagage d'une vingtaine d'arbres pour les vestiaires et le dojo.

Les évolutions négatives concernant l'opposition citoyenne (collectif + GNSA) contre l'abattage d'arbres, ainsi que la perte de 250 000 €/an de Dotation Solidarité Rurale (DSR) en 2025, incitent à la révision du projet à la baisse. C'est pourquoi, l'Avant-Projet Définitif n°2 (délibération n°2025/068 du 11/06/2025) prévoyait la suppression du gymnase. Une étude d'impact demandée à l'ancienne municipalité, révèle la

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026081SCA-DE

présence d'espèces protégées sur le site. Face aux contraintes environnementales, l'étude démontre l'impossibilité d'aménager le terrain synthétique.

CONSIDÉRANT que le projet actuel étant amputé du gymnase et du terrain synthétique, il s'éloigne des objectifs initiaux et présente des risques environnementaux contraignants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2121-29 et L2221-1,

VU l'exposé de M. LE MAIRE,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » en date du 26 juin 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,
POUR : 23
CONTRE : 6 (Fabrice MALHERE, Sandrine LIZANT-MALHERE, Frédéric MICHEL, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN, Marine SÉNÉCHAL)

DECIDE,

Article n°1 :
D'ABANDONNER définitivement le projet de complexe pluridisciplinaire

Article n°2 :
D'AUTORISER le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Article n°3 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR